

## FORMATION EN LIGNE

18 & 25 septembre  
14h-16h30  
2 X 2h30

### Site Patrimonial Remarquable aujourd'hui : création, modification, révision, extension

#### Intervenants

**Jacky Cruchon**, Expert urbanisme et patrimoine

**Pascal Planchet**, Professeur de droit public à l'Université de Lyon II

#### Objectifs

Présenter les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) créés par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 et répondre aux questions concrètes des collectivités.

#### Programme

- Introduction et contextualisation : origines, objectifs et institutions des SPR
- La mise en place d'un SPR : maîtrise d'ouvrage, financements associés, périmètre
- Le choix du document de gestion (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur / Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine)
- Le contenu des documents
- La fiscalité / les abords des Monuments Historiques / autorisation de travaux / le rôle de l'ABF/ l'intérêt de l'étude environnementale
- Partage d'expériences

## FORMATION EN LIGNE

2 & 16 octobre  
14h-16h30  
2 X 2h30

### Les droits de l'urbanisme et du patrimoine au service du projet de développement urbain

#### Intervenants

**Jacky Cruchon**, Expert urbanisme et patrimoine

**Arnaud De Lajartre**, Maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers

#### Objectifs

Découvrir une première approche des outils des codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement dédiés aux patrimoines culturels des communes. Apprendre à différencier le régime juridique des servitudes d'urbanisme par rapport aux servitudes d'utilité publique en matière de protection des patrimoines.

#### Programme

- Introduction et contextualisation
- Partie n°1 : Les documents d'urbanisme (hors PSMV) : des outils à géométrie variable au service des patrimoines
- Partie n°2 : Les outils spécifiques de protection des patrimoines : de la simple servitude d'utilité publique aux règlements
- Conclusion et débat

## FORMATION EN PRÉSENTIEL

9 & 10 octobre  
de 9h à 16h30

### Le traitement de l'habitat indigne ou dégradé dans les quartiers anciens : novations apportées par la loi du 9 avril 2024

#### Intervenante

**Nancy Bouché**, Présidente honoraire du pôle national de Lutte contre l'Habitat Indigne

#### Objectifs

A préciser

#### Programme

- A préciser

Lieu : Siège de la CAPEB (Salle 001, au rez-de chaussée)  
2 rue Béranger, Paris

## FORMATION EN LIGNE

7 & 14 novembre  
14h-16h30  
2 X 2h30

### Règlement local de publicité

#### Intervenant

Philippe Zavoli, Professeur de droit public, Université de Pau et des Pays de l'Adour

#### Objectifs

Se familiariser avec la réglementation en vigueur en matière de publicité et d'enseignes et ses enjeux en Site Patrimonial Remarquable

#### Programme

- Le règlement local de publicité (RLP) : contexte législatif et enjeux
- L'élaboration d'un RLP
- Le traitement des enseignes en centre-ville et Site patrimonial remarquable
- Exemples de bonnes pratiques, zoom sur le contentieux
- Echanges et réponses aux problématiques rencontrées sur les

## FORMATION EN LIGNE

20 & 27 novembre  
14h-16h30  
2 X 2h30

### Fiscalité et Patrimoine

#### Intervenants

Jacky Cruchon, Expert urbanisme et patrimoine

Jean-Michel Pitoun, Marchand de biens, spécialisé opérations Malraux/ Déficit fonciers, administrateur d'immeubles

#### Objectifs

Présenter quelques modes d'incitation fiscale pour la restauration du patrimoine habité ou non

#### Programme

- Les outils de droit commun (TVA, revenus et déficits fonciers, Pinel...)
- Les outils sortant du droit commun (Malraux, MH, Fondation du patrimoine, Dernormandie...)

## Tarifs des formations

### EN LIGNE

### EN PRÉSENTIEL

Pour les villes adhérentes de moins de 7500 habitants  
Petites villes de demain / Ministère de la Culture

2 X 2h30

1 jour

2 jours

100 €

150 €

250 €

Pour les villes adhérentes de plus de 7500 habitants

200 €

300 €

450 €

Pour les non-adhérents

350 €

500 €

650 €

Effectifs lors des formations : **15 personnes maximum**

Fiches et calendrier des formations à retrouver sur [www.sites-cites.fr](http://www.sites-cites.fr)

Nos formations peuvent être organisées en intra et **personnalisées à la demande**

Merci de nous contacter : [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr) ou au 09 72 49 97 06

Pour toute demande particulière, veuillez nous contacter : [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr) ou au 09 72 49 97 06



Sites & Cités remarquables de France est un réseau de collectivités engagées dans la mise en valeur de leurs patrimoines et centres anciens et dotées d'un site patrimonial remarquable et /ou labellisées « Ville et Pays d'art et d'histoire ». L'Association œuvre depuis 2000 à la sensibilisation et à la formation des élus et techniciens. En 2022, dans le cadre de son partenariat avec l'ANCT-PVD, les formations sont ouvertes à un tarif préférentiel aux « Petites villes de demain ».



Sites & Cités remarquables de France est un organisme de formation certifié Qualiopi  
N° de déclaration d'activité : 7264037264  
Agrément pour dispenser de la formation aux élus locaux  
Méthodes mobilisées : documentations / PPT / analyse d'étude de cas / échanges / débats.  
Modalités d'évaluation : notule de présentation et de niveau en début de session & auto-évaluation en fin de session.  
Formation accessible aux personnes en situation de handicap